

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le mercredi 28 juin 2017, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 19h50 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, M. Loïc GRABER, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

Mme Claire SADDY
M. Richard BRUMM
M. Jean-Yves SECHERESSE
M. Thierry BRAILLARD
Mme Corinne IEHL
M. Kear Kun LO
Mme Emilie DESRIEUX

POUVOIR A :

Mme PICOT
Mme CONDEMINE
M. ACACIA

Mme DAGORNE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 16 MAI 2017 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 – Lyon 7^e – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15% par la SCIC Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 849 037,00 euros relatif à une opération de réhabilitation de 114 logements PAM située 26-28, rue de l'Éclair à Lyon 7^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Mesdames, Messieurs, chers collègues, il s'agit pour ce premier rapport d'une garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15% par la SCIC Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 849 037,00 euros relatif à une opération de réhabilitation de 114 logements PAM située 26-28, rue de l'Éclair à Lyon 7^e .

Vous avez pu remarquer que la réhabilitation est très avancée.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SAHLM SCIC Habitat Rhône-Alpes s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3% des surfaces habitables.

Je vous remercie chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 8 990 896,00 euros relatif à une opération d'acquisition de 227 logements (102 logements PLUS et 125 logements PLS) située ruelle du Grand Casernement à Lyon 7^e. - Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Toujours une garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 8 990 896,00 euros relatif à une opération d'acquisition de 227 logements (102 logements PLUS et 125 logements PLS) située ruelle du Grand Casernement à Lyon 7^e. Il s'agit d'une opération pour le CROUS.

Je vous remercie chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 1 121 346,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 9 logements (7 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 20 bis, rue de Tourville à Lyon 7^e - Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Encore une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 1 121 346,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 9 logements (7 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 20 bis, rue de Tourville à Lyon 7^e .

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Vilogia s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3% ses surfaces habitables.

Je vous remercie chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant de 1 724 846,00 euros relatifs à une opération d'acquisition de 11 logements (8 logements PLS et 3 logements PLUS) situés 14, rue de la Thibaudière à Lyon 7^e – Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Nous sommes vraiment un arrondissement de logements sociaux car il s'agit encore d'une garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant de 1 724 846,00 euros relatifs à une opération d'acquisition de 11 logements (8 logements PLS et 3 logements PLUS) situés 14, rue de la Thibaudière à Lyon 7^e

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SACVL s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3% des surfaces habitables.

Je vous remercie chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - Subvention aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 353 740 euros. Autorisation de signer les conventions de financement. - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Nous avons l'habitude de voir ce dossier chaque année. Nous allons voter pour l'ensemble de la ville de Lyon, une enveloppe de 1 353 740 euros. Une grosse partie sera votée ce soir et en conseil municipal prochain et la suite arrivera en septembre.

Nous sommes concernés par l'Entraide Protestante de Lyon avec une subvention de 30 000 euros, le foyer Notre Dame des Sans Abris, pour plusieurs actions pour un montant total de 296 740 euros, le Secours Populaire pour 30 000 euros et le mouvement du Nid pour 3 000 euros.

Je vous remercie chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

M. BLACHIER : *Juste pour vous dire que je ne peux pas participer au vote de cette délibération du fait de mon rôle auprès de l'Entraide Protestante.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Conseiller intéressé, M. Blachier ne participe pas au vote)

6 - Programmation financière 2017 au titre de la politique de la ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité attribution de subventions d'investissement et de

fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 256 454 euros en investissement - Autorisation pour solliciter une subvention de 22 500 euros auprès de la Métropole de Lyon pour le fonds de petits travaux de la Duchère
Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit là de la programmation financière 2017 au titre de la politique de la ville sur le volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 256 454 euros en investissement - Autorisation pour solliciter une subvention de 22 500 euros auprès de la Métropole de Lyon pour le fonds de petits travaux de la Duchère. Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes.

Ce volet vise à soutenir des actions du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants, elles sont portées essentiellement par les bailleurs sociaux pour réaliser des projets de travaux, des aménagements de logements, des parties communes, etc.

Pour le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par deux projets portés par Grand Lyon Habitat, un premier sur la Cité Jardins où il s'agira de réaliser des petits travaux sur les espaces extérieurs, les parties communes et les aires de jeux, avec un montant de 12 000 euros – une deuxième action concernant la remise en état des allées prioritaires ; c'est un chantier d'insertion pour la remise en peinture des halls à la Cité Jardins, avec un montant de 10 000 euros.

L'association La Légumerie : il s'agira du réaménagement du site « La Réserve », suite au déménagement de l'Atelier des Friches avec la rénovation des planches de culture, l'irrigation, les toilettes sèches, pour un montant de 11 500 euros.

Je vous remercie chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de nous prononcer pour l'attribution de subventions aux associations d'anciens combattants, pour un montant total de 31 470 euros.

Nous sommes concernés dans l'arrondissement par différentes associations : association Les Messagers de la Mémoire – Forum international de Lyon des jeunes pour la mémoire – pour un montant de 2 500 euros ; Mouvement de l'Union et d'Action des Déportés et Internés de la Résistance – MUADIR – ADIF 69 – pour un montant de 2 300 euros ; la Fédération des Amicales Régimentaires et d'Anciens Combattants de Lyon et de sa région – FARAC – pour un montant de 4 500 euros ; l'association républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre – ARAC – pour un montant de 600 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Rapport d'activités de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la ville de Lyon - Années 2014-2016 - Secrétariat général de la ville de Lyon - Mission Egalité

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Ce projet de délibération prend acte de la communication du rapport d'activité de la Commission Communale D'Accessibilité.

Cette commission est composée des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap (tous les handicaps sont représentés), d'associations ou organismes représentant les seniors, les acteurs économiques, ainsi que les représentants d'autres usagers de la Ville.

Le rapport mentionne les travaux de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP), issus des groupes de travail avec deux orientations les (ERP) Etablissement Recevant du Public et les espaces Publics.

Pour notre arrondissement les travaux d'accessibilité ont été réalisés dans les ERP suivants : il s'agit des crèches municipales et associatives avec une vigilance particulière pour l'accueil des enfants porteurs de handicap (concertation avec l'association la Souris Verte), les écoles, notre mairie, la nouvelle bibliothèque de Gerland, la Maison de l'environnement.

Dans les espaces Publics, l'accessibilité est achevée dans les sites suivants : Place Mazagran, Parc Blandan, Allée Fontenay, Zone de confluence côté 7^e, Travaux Boulevard Yves Farge autour du Foyer APF « l'Étincelle » et enfin la ZAC des Girondins en cours d'achèvement.

En outre, ce rapport au-delà de l'accessibilité, se préoccupe de l'accueil à l'école des enfants en situation de handicap dans les écoles de la ville. Un plan d'actions y est joint.

Bien entendu sur l'arrondissement, la collaboration sur l'accessibilité se fait en concertation avec Madame Rivoire déléguée à la voirie et Monsieur Graber délégué à l'urbanisme et Monsieur Da Costa déléguée à l'éducation.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local et du Fonds d'initiatives Locales au titre du contrat de ville (convention territoriale de Lyon 2015-2020) pour un montant total de 4 000 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Nous allons commencer une longue série de délibérations. Nous allons commencer par une structure située sur Oullins. Il s'agit du Café Enchanté qui mène des actions de sensibilisation au niveau de l'apprentissage de l'éveil à la nature par le biais de l'artistique.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - Attribution de subventions de fonctionnement à 31 associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 224 800 euros Enveloppe "Casino" et "fonctionnement école de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon

- Groupe Partouche - à la politique culturelle de la ville de Lyon - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Cela concerne l'enveloppe Casino situé à la Cité Internationale, qui reverse une partie de ses revenus pour l'éducation à la musique. Il s'agit de l'Ecole de Musique du 7^e arrondissement concernée dans cette délibération, pour un montant de 4 000 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Programmation de la Fête de la Musique 2017 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 380 euros - Approbation de conventions types. - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit d'une régularisation des dispositions sur la Fête de la Musique. Cet évènement est récurrent dans notre arrondissement qui, pour des raisons de sécurité, a été limité à certains périmètres.

Il s'agit de la dotation de 7 000 euros pour ce qui concerne le Boulevard de l'Electro des musiques indépendantes et 1000 € pour ARTIS qui est une association d'éducation populaire de la musique. L'arrondissement a également apporté une dotation modeste pour l'organisation de cet évènement qui a amené un grand nombre d'habitants place Mazagran.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Jazz sur les places, pour l'organisation de la 9e édition du festival "Jazz sur les places", du 14 au 17 septembre 2017. Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit là d'un festival qui s'appelle « jazz sur les places ». Nous sommes concernés par un travail de ciné-concert qui se déroulera au Comoedia, notamment le 12 septembre 2017.

C'est une bonne musique qui se déroulera sur des endroits bien connus des habitants de Lyon, notamment ce cinéma qui a été un véritable combat pour Jean-Pierre FLACONNECHE et son équipe pour arriver à sauver ce qui était en train de devenir une simple résidence étudiante et il va y avoir cet évènement autour du jazz.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Attribution de subventions de fonctionnement à 11 associations du secteur arts visuels, du cinéma et du secteur lecture pour un montant global de 47 800 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et approbation d'une convention d'application - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Nous sommes sur les arts visuels ; on retrouve des lieux très connus des Lyonnais : la Taverne Gutenberg dans le 3^e ou le Bleu du Ciel qui est une galerie de photos dans le 1^{er} arrondissement.

Nous sommes concernés par La Sauce Singulière pour 7 000 euros, qui tourne autour de la galerie La Rage et son peintre emblématique et la biennale Hors les Normes et qui est un événement important pour les arts plastiques dans notre arrondissement car cet événement a lieu dans l'ensemble de la Métropole de Lyon ; également les Inattendus qui interviennent sur la Cité Jardins à Gerland en proposant des ateliers de vidéos participatives dans le cadre de la politique de la ville pour un montant de 9 000 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Attribution de subventions de fonctionnement à 4 associations du secteur arts numériques pour un montant global de 18 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Beaucoup de Lyonnais croient que nous sommes concernés par l'une des 2 enveloppes : association AADN qui a son siège en bordure du 7^e arrondissement mais pas du bon côté du cours Gambetta ; nous sommes concernés par le Crossed Lab qui est un nouvel acteur des arts numériques, pour un montant de 2 000 euros.

C'est un lieu de production artistique mais également dans le cadre des musiques actuelles ; on parle beaucoup des Nuits Sonores mais il y a peu d'expérimentation en musiques électroniques, en réalité.

Cette association relativement récente, elle a 4 ans, est dans ce croisement de la musique expérimentale et les arts plastiques et nous nous félicitons d'avoir un timide réveil des arts numériques dans notre arrondissement. Je remercie aussi le théâtre l'Élysée d'accueillir Crossed Lab car c'est dans leurs locaux que se tiennent les activités de cette structure.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 142 000 euros - Approbation d'une convention avec la compagnie Propos - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit d'un certain nombre de structures. Nous avons deux structures dans le 7^e et moi, j'en rajouterai une troisième, celle de la créatrice de la compagnie Anou Skan même si ses locaux sont dans le 1^{er} arrondissement, cette compagnie s'impliquant dans le 7^e arrondissement.

Pour notre arrondissement : Collectif Arrangement Provisoire et l'Institut des croisements qui font beaucoup de choses en matière de danse contemporaine avec une biennale, un certain nombre de scènes découvertes et c'est intéressant que nous puissions participer à l'émergence de ces compagnies, à leur maintien et à leurs dotations.

Il s'agit de 2 000 euros pour l'Institut des Croisements et 2 000 euros pour Arrangement Provisoire.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Attribution de subventions de fonctionnement à quinze associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 132 000 euros - Approbation de conventions avec les associations After Effects, RESEAU et MJC Presqu'île Confluence – Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Dans notre arrondissement, nous sommes concernés par Woodstower : ce festival se déroule chaque année à Vaulx en Velin, au parc de Miribel Jonage.

La structure se situe dans le 7^e arrondissement à la Guillotière, elle intervenait peu dans nos quartiers mais elle a la volonté de s'investir dans notre arrondissement, à Gerland et à la Guillotière. Nous regardons par quels moyens. Ils ont réussi à créer un événement marquant dans les musiques actuelles, nous regardons dans quelle mesure nous pouvons les impliquer dans le tissu local, ils ont une volonté de le faire avec les acteurs locaux et la mairie d'arrondissement.

Il s'agit d'une subvention de 4 000 euros pour leur événement qui se déroule à la fin de l'été chaque année.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Fonds d'Intervention du Patrimoine - Attribution de subventions de fonctionnement à l'Association Orgue en Jeu, pour un montant de 3 000 euros et au Musée associatif d'histoire militaire de Lyon et de sa région, pour un montant de 1 500 euros. - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Le musée militaire de Lyon est situé au sein de notre caserne. Il s'agit d'un lieu dédié à la mémoire de nos armées, de ceux qui ont combattu pour la France dans les différents territoires de la République et, à l'étranger. C'est une subvention de 1 500 euros pour ce musée.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Attribution de subventions de fonctionnement à 38 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du Théâtre pour un montant global de 281 000 euros (FIC) - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : L'association Balises est concernée dans le 7^e arrondissement, c'est une association très intéressante, située rue Basse-Combalot, à l'Elysée.

Enormément d'énergie se développe dans ce regroupement de théâtres indépendants, il propose un certain nombre de dispositifs pour faire connaître le théâtre dans notre Métropole, notamment auprès de publics non sensibilisés car le public du théâtre est trop restreint.

Cette association a décidé de mutualiser un achat de spectacles, de proposer des offres de spectacle réduit et je suis très heureux que nous puissions les soutenir dans cet effort important pour démocratiser cette forme d'art.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : *Il y a deux autres structures : Ampoule Théâtre pour 2 000 euros et Traversant 3 pour 2 000 euros également. C'était 8 000 euros pour Balises.*

M. BLACHIER : *Traversant 3 a été une des premières compagnies à s'installer dans le 7^e arrondissement avant que cet arrondissement devienne un des premiers endroits où l'on trouve des intermittents du spectacle. C'était des pionniers à l'époque.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - Convention entre la ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le Projet de Réussite Educative (PRE) 2017 - Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne une convention présentée tous les ans en conseil d'arrondissement ; il s'agit de la convention entre la ville de Lyon et la Caisse des Ecoles dans le cadre du PRE.

La ville de Lyon coordonne le projet de réussite éducative et y apporte un soutien financier au niveau des territoires concernés.

En ce qui nous concerne, il s'agit de la Guillotière et une partie du quartier de Gerland.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Lyon Sport Métropole pour l'organisation de la 3e édition de "Sentez-vous sport", le jeudi 21 septembre 2017 – Approbation d'une convention d'application. - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Lyon Sport Métropole pour l'organisation de la 3e édition de "Sentez-vous sport", le jeudi 21 septembre 2017.

« Sentez-vous sport » est une opération nationale de promotion du sport pour tous. Organisée par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), cette manifestation est l'occasion d'encourager la pratique d'une activité physique et sportive.

De nombreuses animations et conférences sont organisées dans plusieurs villes de France, afin de sensibiliser le plus grand nombre aux bienfaits de l'activité physique et sportive régulière.

Dans ce cadre, le Comité Régional Olympique et Sportif Rhône-Alpes (CROS) et la Ville de Lyon proposent pour la troisième fois à Lyon cette manifestation conviviale destinée aux agents municipaux de la ville de Lyon et de la Métropole.

Cette année, la manifestation aura lieu de 11h30 à 14h30, au Palais des Sports de Gerland dans le 7^e arrondissement de Lyon.

Pour l'organisation de cet événement, l'association sollicite une aide financière de 3 000 euros.

Je vous propose d'accorder une subvention de 3 000 euros à cette association.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Attribution d'une subvention de 9 000 euros à l'association Générations Roller pour l'organisation de la 14e édition du "Lugdunum Roller Contest", le samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017. - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 9 000 euros à l'Association Générations Roller pour l'organisation de la 14e édition du "Lugdunum Roller Contest", le samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017.

Le dimanche 17 septembre 2017, l'événement accueillera une étape de la Coupe de France Marathon de vitesse avec un parcours ultra urbain au départ de la place Bellecour, entre Presqu'île et quais du Rhône.

Cette année, l'Association sollicite une subvention à hauteur de 10 500 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 44 150 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 9 000 euros à l'Association Générations Roller.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la 15e édition de "Lyon Free Bike", le dimanche 10 septembre 2017 - Approbation d'une convention mixte. - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la 15e édition de "Lyon Free Bike", le dimanche 10 septembre 2017.

L'association a pour objet la promotion de toutes les formes de pratiques de VTT.

Pour l'édition 2017, quatre parcours qui correspondent aux niveaux et aux envies de chacun sont de nouveau proposés : « Découverte du patrimoine » de 27 km ; « Sportif » de 38 km ; Expert de 49 km ; Ultra de 71 km.

Les sites de départ et d'arrivée seront organisés dans le Parc de Gerland.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 30 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 180 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme pour l'organisation de la 2e édition de "La Semaine de la Forme", du 20 au 30 septembre 2017. - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme pour l'organisation de la 2e édition de "La Semaine de la Forme", du 20 au 30 septembre 2017.

L'événement se déroulera sur différents sites de la ville dont le Parc de Gerland et l'Office des Sports de Lyon dans le 7^e arrondissement. D'autres lieux sont encore à l'étude.

« La Semaine de la Forme » est une opération grand public dont le but est d'encourager la pratique d'une activité physique et sportive. Son but est la promotion de l'activité physique et s'adresse aux enfants, aux seniors, aux dirigeants d'entreprise et salariés et bien sûr au grand public.

Cette année, l'Association sollicite une aide financière de la Ville de Lyon à hauteur de 10 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 77 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 5 000 euros à l'Association Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme.

La délégation Liens intergénérationnels et Personnes âgées souhaite également allouer une subvention de 5 000 euros à l'Association Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme DAGORNE : *Je profite de cette délibération pour vous demander si vous avez des informations à nous donner, concernant la piste d'athlétisme à Gerland puisqu'il était prévu qu'elle soit opérationnelle pour la rentrée.*

M. GEOURJON : *Pour poursuivre les propos de Madame DAGORNE, avez-vous des informations sur la piscine de Gerland puisque la piscine actuelle va ouvrir après-demain ; il y a 1 an, on évoquait la fermeture puis l'ouverture d'une nouvelle piscine.*

Nous n'avons pas beaucoup d'information sur la nouvelle piscine et ce serait bien que l'on ait des précisions avant que le maire de Lyon ne change. Merci.

Mme LA MAIRE : *La nouvelle piscine est toujours à l'étude et il est bien entendu que tant qu'elle ne sera pas construite, l'ancienne restera ouverte pendant ces 2 mois d'été. Pour l'instant, il y a un projet qui ne satisfait pas complètement la mairie. Le dossier est ouvert mais il n'y a pas de position encore arrêtée.*

Pour la piste d'athlétisme, je n'ai pas été informée de retard sur les prévisions donc je pense qu'elle va effectivement ouvrir à l'automne comme prévu.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association "La Rage" pour l'organisation de la 8^e édition de "BMX Street Station", les samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017. – Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association "La Rage" pour l'organisation de la 8^e édition de "BMX Street Station", les samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017.

Cette compétition sera cette année plus itinérante avec plus de sites qu'en 2016.

L'association sollicite une subvention à hauteur de 4 000 euros.

Je vous propose d'allouer une subvention de 3 000 euros à l'association « La Rage ».

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Office des Sports de Lyon dans le cadre d'un échange de jeunes sportifs au titre du jumelage des villes de Lyon, Francfort et Birmingham - Signature d'une convention d'application - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Office des Sports de Lyon dans le cadre d'un échange de jeunes sportifs au titre du jumelage des villes de Lyon, Francfort et Birmingham.

Le projet est désormais connu sous le nom d'EUROPOD.

Pour cette édition, plus de 200 jeunes sportifs lyonnais seront accueillis par leurs partenaires, à Francfort, du 1^{er} au 7 juillet 2017.

L'Office des Sports a sollicité la ville de Lyon, pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros.

Je propose de lui accorder une aide financière de 3 000 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant total de 17 500 euros aux associations sportives de proximité - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit des Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant total de 17 500 euros aux associations sportives de proximité.

Pour le 7^e arrondissement : Team Lyon 7 pour le cyclisme : 1 000 euros et Les Lions Thaï pour 1 000 euros également.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 - Dénomination des gymnases Halle aux fleurs situé 66 rue Smith à Lyon 2e, Bon Lait situé 8 place du Traité de Rome à Lyon 7e et Viviani situé 13 avenue Viviani à Lyon 8e - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de la dénomination du gymnase Bon Lait situé 8 place du Traité de Rome à Lyon 7^e.

En concertation avec les élus du 7^e arrondissement, la dénomination proposée pour ce nouvel équipement est « Gymnase Alice Millat ».

Véritable figure du mouvement féministe du XX^e siècle, Alice Millat, nageuse, rameuse émérite d'origine nantaise, devint présidente du premier club de sport féminin en France, le Femina Sport, en 1915, avant de devenir Présidente de la Fédération Sportive Féminine de France en 1919.

Après avoir essuyé le refus du Comité International Olympique d'inclure les épreuves féminines aux Jeux Olympiques, Alice Millat créa la Fédération Sportive Féminine Internationale, sous l'impulsion de laquelle l'athlétisme féminin finit par être reconnu au niveau international. En 20 ans d'activisme, Alice Millat contribua à la constitution de 450 clubs sportifs féminins en France.

Au regard de l'importance des actions qu'elle mena et en écho à l'engagement de la ville de Lyon dans la lutte pour l'égalité Femmes-Hommes, le fait de retenir cette dénomination serait l'occasion de rendre un hommage à cette véritable pionnière.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 103 900 euros - Exercice 2017 – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : Il s'agit d'attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 103 900 euros.

Ces associations travaillent pour le droit des femmes et concernant le 7^e arrondissement, le MAS pour l'hébergement en logements temporaires et accompagnement de femmes victimes de violences conjugales – montant 9 500 euros ; le MAS pour le groupe de paroles des femmes victimes de violences sexuelles - montant 1 500 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous allons reporter le rapport 29 dans l'attente de l'arrivée de Loïc GRABER qui nous avait annoncé son retard étant à une autre réunion ; il le rapportera en fin d'audience.

30 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaire à la réalisation de travaux d'investissement - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne le groupe scolaire Marcel PAGNOL, cela concerne des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux d'investissement, suite à tous les travaux d'accessibilité que nous devons réaliser au niveau de cette école ainsi que, la construction du restaurant scolaire.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

31 - Programmation 2017 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'Etat et l'ANRU pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon. Attribution d'une subvention de 87 843 euros à l'association Anciela, sise 110, grande rue de la Guillotière à Lyon 7^e Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : C'est un rapport annuel sur lequel nous avons à délibérer sur 3 points concernant le financement des postes de missions territoriales – mission quartiers anciens et Gerland, il nous est demandé d'autoriser le maire de Lyon à solliciter la participation financière de l'Etat et de l'ANRU.

Ce rapport prévoit également une subvention de 87 843 euros à l'association Anciela pour la création d'un espace ressources en soutien et accompagnement des conseils citoyens labellisés et enfin, il s'agit d'approuver la mise en œuvre du projet Sécurité/Prévention du contrat de ville 2015/2020 en autorisant le maire de Lyon, à solliciter les participations financières de l'Etat et de l'ANRU pour les postes de salariés de la ville de Lyon et pour les actions réalisées.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme DAGORNE : *J'en profite pour savoir si dans l'avenir, après les vacances, nous pourrions avoir des informations sur le fonctionnement des conseils citoyens et la manière dont ça se passe à la Cité Jardins ? Cela intéresse directement notre quartier. Il est intéressant de participer à la formation de ces citoyens ; pourrait-on avoir un retour car nous ne participons pas tous à ces instances de concertation.*

A l'occasion d'un conseil d'arrondissement, pas trop chargé, pourrait-on avoir une information ?

Mme L A MAIRE : *C'est une excellente idée et je pense que Monsieur GRABER fera le point lors d'un conseil d'arrondissement sur cette question.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

32 - Approbation et autorisation de signature des conventions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2017-2020 pour les quartiers prioritaires de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise à signer avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et les bailleurs sociaux - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Cette délibération fait écho à celle que j'ai présentée en début de séance sur la gestion sociale et urbaine de proximité.

Il s'agit simplement pour nous, d'approuver les conventions qui sont réalisées dans chaque quartier prioritaire et pour le 7^e arrondissement, le quartier que l'on appelle Gerland Cité sociale.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

33 - ZAC des Girondins : création d'un groupe scolaire - 37, boulevard Yves Farge à Lyon 7e - Opération n° 07305002 - Lancement de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4 - Programme n° 00006 - Direction de la Construction.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport s'inscrit dans la lignée de plusieurs rapports que j'ai eu le plaisir de vous présenter au sujet du groupe scolaire des Girondins dans sa forme définitive.

Il s'agit donc du lancement de l'opération du groupe scolaire des Girondins qui sera situé au 37 boulevard Yves Farge.

Je vous signale qu'une version actualisée de ce rapport vous a été communiquée en début de conseil et vous y trouverez toutes les informations relatives à l'attribution du marché public pour la construction de cet établissement ainsi que les montants afférents.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

35 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 269 410 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement. - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : C'est un rapport que l'on voit annuellement, il s'agit de subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 269 410 euros.

Pour le 7^e arrondissement sont concernés : le foyer restaurant le Colombier pour 19 000 euros ; je rappelle que tout un chacun peut venir déjeuner au Colombier, c'est une cuisine faite sur place et de très bonne qualité ; le patio des aînés – subvention de 1 500 euros comme l'année dernière ; l'Ecole

des grands parents européens, une subvention de 500 euros, ils ont fait des actions l'année dernière en partenariat avec l'école Berthelot et ils vont essayer d'étendre leurs actions sur une autre école ; une dernière subvention pour l'Amicale des Anciens Jeunes de Gerland, c'est une nouvelle association qui vient d'être créée au sein de la résidence autonomie seniors Jean Jaurès, qui va permettre d'organiser les actions – montant : 500 euros.

Comme Madame UBALDI-CLARET a indiqué tout à l'heure que ma délégation avait donné une subvention de 5 000 euros à la Ligue d'Athlétisme pour la semaine de la Forme, la ligue d'Athlétisme s'inscrit tout à fait dans la volonté que Yann CUCHERAT et moi-même avons, de développer la prévention par le sport et la Ligue d'Athlétisme au-delà de la semaine de la forme, organise aussi pour le compte de la ville de Lyon, un lundi par mois, des rencontres à l'Office des Sports au parc de Gerland avec des conférences et de l'activité physique.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

34 - Lyon 7e - Cession à titre onéreux du volume n° 1 situé en rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier construit à l'angle de la rue Béchevelin, de la rue Gilbert Dru, de la rue des Trois Rois et de la place Commandant Claude Bulard, au profit d'un groupement de professions médicales et paramédicales - EI 07278 - N° d'inventaire 07278 A 001 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Merci Madame la Maire d'avoir pu modifier l'ordre du jour de ce conseil ; j'étais à une réunion publique de restitution d'une très grosse concertation que nous avons montée du côté du 3^e arrondissement sur la promenade Moncey et j'ai essayé de me partager entre les deux.

Ce rapport concerne la cession par la ville de Lyon d'un local qui est situé place du Commandant Bulard.

C'est un local brut de béton, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler en conseil d'arrondissement puisqu'il avait fait l'objet d'une première mise aux enchères par la ville de Lyon qui n'avait pas donné suite puisqu'il n'y avait pas eu d'offre suffisante.

La ville de Lyon a poursuivi ses recherches pour trouver un preneur pour ce local composé de 2 volumes : un espace clos de 205,5 m² brut de béton, juste le sol et le plafond et d'un espace extérieur de 42 m² sur la voirie donc, bitumé.

La ville de Lyon a finalement trouvé un preneur, en un collectif de médecins (professionnels du milieu médical et paramédical) qui souhaite acheter ce local et s'y installer, ce qui va permettre de renforcer l'offre médicale et paramédicale sur ce secteur.

Il est proposé de donner un avis favorable à cette délibération pour une vente au prix de : 296 947, 50 euros, avec un prix proposé par l'acquéreur et conforme à l'avis de France Domaine.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29 - Lyon 7e - Projet Urbain Partenarial Ginkgo - Autorisation de signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial entre la ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la SAS Société d'aménagement de la Mouche et d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Lancement de l'opération 67015001 "PUP Ginkgo infrastructures CMOU" - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 00012 - Adaptation de l'opération n°

600ERDF "Extension et renforcement des réseaux ERDF" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2011-2, programme 00016 - Direction de l'Aménagement Urbain.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Vous devez avoir sur table le document qui a été présenté en commission urbanisme et qui reprend avec quelques éléments graphiques, la programmation de ce nouveau quartier ; nous avons passé lors du dernier conseil d'arrondissement un PUP du côté de la rue Duvivier sur le secteur Jean Macé et cette fois-ci, nous sommes sur le secteur de Gerland entre les rues Jean François Raclet et la rue de Gerland à l'Ouest et le boulevard de l'Artillerie à l'Est, bien connu des Gerlandais puisque c'est la partie Nord des anciennes usines Fagor Brandt dont l'activité est arrêtée depuis plusieurs années et qui a donné lieu depuis plusieurs années au démantèlement progressif des bâtiments qui étaient sur ce secteur.

Ce terrain de plus de 43 000 m², propriété de la Société d'Aménagement de la Mouche, en lien avec les services de la Métropole et de la ville de Lyon, souhaite reconstruire sur ce secteur un projet urbain mixte, à la fois résidentiel et économique, de près de 69 000 m² de surface de plancher.

Ce programme va se répartir d'une part en logements comme nous avons l'habitude de le faire sur nos différents projets : 644 logements, un peu plus de 42 000 m², avec une grande typologie de logements : du locatif social, en PLUS, PLAI ou PLS ; du locatif intermédiaire et de l'accession à la propriété.

Egalement, un programme d'activités économiques important sur la frange Est de ce secteur, plutôt côté boulevard de l'Artillerie ; deux nouvelles voiries qui vont permettre de desservir l'intégralité de Lyon, un établissement d'accueil de jeunes enfants et des commerces et activités de rez-de-chaussée qui sont plutôt situés sur la rue de Gerland, avec des espaces verts.

Ce projet répond aux souhaits de la ville et de la Métropole de Lyon, d'avoir un projet urbain intégré dans son environnement, de pouvoir mailler de nouveaux emplois et activités économiques le long de la frange Est, de pouvoir disposer de nouveaux logements avec une programmation et une typologie qui répond à tous les besoins des habitants souhaitant habiter dans notre arrondissement, une desserte et un maillage de quartier pertinents et le développement de la nature en ville.

Ce projet suppose de la part de la ville de Lyon et de la Métropole, la réalisation d'un certain nombre d'aménagements publics et d'équipements nécessaires à l'installation de ce projet d'où la volonté de développer une convention de projet urbain partenarial, les fameux PUP ; la ville de Lyon sera donc signataire au même titre que la Métropole, de ce PUP pour bénéficier des participations destinées à financer les équipements communaux et un certain nombre de participations annexes.

Parmi les équipements d'infrastructures et de superstructures qui sont prévues dans cette convention en partenariat : il y a d'une part, ce qui relève de la Métropole de Lyon, donc ce qui relève de la voirie, vous voyez sur une diapositive que 3 nouvelles voies vont être créées : l'allée de Gerland entre la rue Jean-François Raclet et le Sud qui va être l'aboutissement de cette allée de Gerland qui commence à se structurer un peu plus au nord sous une emprise de plus de 3 000 m² donc traitement en voie apaisée et en espaces extrêmement végétalisés comme nous sommes en train de le faire sur un autre PUP qui est 75 rue de Gerland et qui se termine actuellement au niveau de la grande halle du Septen EDF.

Une autre voie va être créée, elle est nommée pour l'instant « rue Sud » elle permettra de desservir tout le Sud de ce nouvel îlot ; une voie intermédiaire baptisée pour l'instant allée des Platanes puisqu'elle est bordée de platanes qui seront conservés, pour une surface d'un peu plus de 2 000 m² et le retraitement de carrefours que ce soit au niveau de la rue de Gerland, du boulevard de l'Artillerie ou de la rue Jean-François Raclet.

La ville de Lyon interviendra également sur ses aspects voirie pour tout ce qui relève de ses délégations à savoir : l'éclairage public, les espaces verts notamment sur l'allée de Gerland et la vidéo surveillance.

La ville de Lyon réalisera pour sa part deux espaces de nature, un square de 1 000 m² pour un montant de près de 290 000 euros et un espace vert public un peu plus petit sur de la rue Jean-François Raclet d'environ 450 m² pour un montant de 134 400 euros TTC.

La ville de Lyon va surtout réaliser dans le cadre de ce PUP, un établissement d'accueil de jeunes enfants, de 37 berceaux sur une surface de 540 m² pour un montant de 1 900 000 euros TTC et la ville de Lyon va réaliser un nouveau groupe scolaire qui pour l'instant est un groupe scolaire fléché en termes de financement, qui n'est pas encore localisé néanmoins, il a été prévu sur un programme de 18 classes qui répondra aux besoins générés par ce PUP. Ce futur groupe scolaire à construire est budgété pour un montant de 16 560 000 euros TTC et la ville de Lyon cherche actuellement un terrain de 5 000 m² pour pouvoir implanter ce groupe dans un rayon proche du programme immobilier, nous aurons l'occasion d'en reparler dans un futur conseil d'arrondissement et conseil municipal.

Je passe sur la répartition des financements entre la Ville, la Métropole, etc. Je précise juste pour terminer, que dans le cadre de cette délibération, nous passons aussi une convention de maîtrise d'ouvrage unique au service de la Métropole, afin d'avoir un seul et même maître d'ouvrage pour ces opérations et une bonne coordination des différentes opérations à construire.

Je terminerai juste en disant qu'une toute première opération va démarrer sur ce secteur dès la fin de cette année, sur la frange Est, c'est-à-dire le long du boulevard de l'Artillerie en matière de développement d'activité économique, le reste du programme ne démarrera pas avant l'adoption du nouveau PLUH donc, pas avant la fin de l'année 2018.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous en avons terminé avec ce dernier conseil d'arrondissement d'avant les vacances ; une petite collation vous attend en salle Villon.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h50.